|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/22/17 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 15 novembre 2018 | | |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt-deuxième session**

**Genève, 19 – 23 novembre 2018**

COMPILATION DES CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES SUR LES QUESTIONS À EXAMINER AU TITRE DU POINT DE L’ORDRE DU JOUR “PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉVELOPPEMENT” – CONTRIBUTION DES ÉMIRATS ARABES UNIS ET DE L’INDONÉSIE

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa vingt et unième session, le CDIP a examiné le document CDIP/21/8 Rev. intitulé “Compilation des contributions des États membres sur les questions à examiner au titre du point de l’ordre du jour ‘Propriété intellectuelle et développement’”. Le comité a notamment décidé que “[l]es autres thèmes proposés à l’avenir devraient s’inspirer de ceux proposés dans le document CDIP/21/8 Rev. ou de toute autre proposition faite par les États membres, compte tenu du calendrier de présentation des documents”.
2. L’annexe du présent document contient une proposition présentée conjointement par les Émirats arabes unis et la République d’Indonésie, reçue par le Secrétariat dans une communication datée du 15 novembre 2018 de la Mission permanente de l’Indonésie.
3. *Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans le présent document.*

[L’annexe suit]

## Proposition des Émirats arabes unis et de la République d’Indonésie concernant les questions à examiner au titre du point de l’ordre du jour “propriété intellectuelle et développement”

### **THÈME : propriété intellectuelle et économie de la création**

Rappelant la décision prise par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) de l’OMPI à sa vingt et unième session, au titre du point 9 de l’ordre du jour “Propriété intellectuelle et développement”, à savoir que les autres thèmes proposés à l’avenir devraient s’inspirer de ceux proposés dans le document CDIP/21/8 Rev. ou de toute autre proposition faite par les États membres, compte tenu du calendrier de présentation des documents; reconnaissant par ailleurs que la propriété intellectuelle joue un rôle important dans la promotion de l’innovation et de la créativité et qu’elle contribue à la croissance économique à long terme et au développement durable :

Les Émirats arabes unis et la République d’Indonésie proposent que le thème “Propriété intellectuelle et économie de la création” soit examiné au titre du point de l’ordre “Propriété intellectuelle et développement” à la vingt-deuxième session du CDIP.

Les secteurs et les industries de l’économie de la création comptent parmi les secteurs les plus dynamiques de l’économie mondiale et sont considérés comme un marché émergent à forte croissance. L’économie de la création dans son ensemble crée de l’emploi, contribue à l’économie, apporte une valeur ajoutée et aide les pays à renforcer leur identité nationale. En outre, les secteurs de l’économie de la création tirent parti des connaissances et de l’information qui, à leur tour, stimulent l’innovation, enrichissent le tissu social et économique et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

L’économie de la création se développe et prospère en tant que lien entre la culture, l’économie et la technologie. Son écosystème se compose d’un grand nombre d’industries, de secteurs et d’intervenants différents couvrant un large éventail de secteurs économiques, allant des industries culturelles et artisanales traditionnelles dominées par les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) aux nouvelles entreprises du numérique.

L’innovation dans l’économie de la création est souvent un processus collectif qui implique de nombreux acteurs et parties prenantes différents ayant des besoins spécifiques en matière de propriété intellectuelle. Ces acteurs réunissent souvent différents types de droits de propriété intellectuelle, notamment le droit d’auteur, les brevets, les dessins et modèles et les marques.

Contrairement à d’autres secteurs économiques pour lesquels il existe souvent des barrières à l’entrée, l’économie de la création peut offrir des chances égales et des règles du jeu équitables pour les peuples de toutes les nations. L’ère du numérique, avec l’Internet et les nouvelles technologies, a permis aux créateurs du monde entier de travailler ensemble. L’un des principaux défis consiste maintenant à savoir comment promouvoir le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement des secteurs de l’économie de la création au service d’un développement socioéconomique durable.

Les discussions sur le thème “Propriété intellectuelle et économie de la création” devraient permettre de mieux comprendre le rôle et l’intérêt du système de propriété intellectuelle en tant que moyen d’exploiter le potentiel économique du secteur et de contribuer à sa croissance soutenue. Ces discussions pourraient notamment porter sur les questions suivantes :

* Comment l’innovation se développe-t-elle dans l’économie de la création?
* Quelles questions de propriété intellectuelle doit-on se poser pour soutenir les secteurs de l’économie de la création?
* Quels sont les opportunités et les défis auxquels doivent s’attendre les secteurs de l’économie de la création à l’ère du numérique?
* Comment la propriété intellectuelle peut-elle aider à financer et à soutenir les secteurs de l’économie de la création?
* Comment la politique en matière de propriété intellectuelle peut-elle garantir un partage équitable des avantages entre les différents acteurs et parties prenantes concernés et offrir les mêmes opportunités à chacun?

[Fin de l’annexe et du document]